

La Voie de l'Avenir

Novembre 2012



*Lettre aux actionnaires
de Groupe Eurotunnel SA*



Chers actionnaires,

L'Autorité de la concurrence française, entité indépendante, vient de rendre un verdict favorable en ce qui concerne l'achat par notre Groupe de certains actifs de l'ex-SeaFrance.

Le rôle de l'Autorité est de vérifier que l'opération n'est pas susceptible de poser des problèmes en termes de concurrence. C'est, dit-elle, totalement le cas pour le trafic passagers.

En ce qui concerne le trafic poids-lourd, l'Autorité a considéré que certains transporteurs pourraient être intéressés par l'achat groupé de traversées en navettes et en ferry, et que ceci pourrait peut-être in fine affaiblir nos concurrents.

Nous avons fait valoir que P&O et DFDS, avec 37% et 20% de part de marché respectivement, étaient de notre point de vue à l'abri d'un tel risque, d'autant plus qu'ils peuvent opérer sur plusieurs routes.

Pour rassurer l'Autorité, nous avons pris l'engagement de continuer à fonctionner avec des équipes commerciales distinctes négociant de façon autonome. Nous sommes convaincus que ces dispositions n'étaient pas nécessaires mais elles ont permis de clore le débat. De plus, elles ne nous posent aucun problème, pour deux raisons simples : d'une part le Tunnel et MyFerryLink n'ont pas la même offre de service, et d'autre part, **nous comptons sur une saine émulation entre les équipes pour qu'elles donnent le meilleur d'elles-mêmes, au bénéfice du client.**

Au moment où l'Autorité de la concurrence française émettait son avis favorable, la Commission de la Concurrence britannique était à son tour saisie. A se demander si nos concurrents ne feraient pas tout pour éviter qu'un nouvel opérateur maritime vienne les challenger sur le marché transmanche.

Outre le fait que ladite commission se penche sur le dossier six mois après la décision du Tribunal de commerce de Paris, qui remonte au 11 juin dernier, nous contestons le fait que nous aurions pris le contrôle d'une entreprise (sous-entendu en exploitation). En effet, SeaFrance a cessé ses opérations il y a un an, en novembre 2011, et nous n'avons acheté que des actifs. Comme vous le savez, les navires opérés par la SCOP, qui est indépendante d'Eurotunnel, n'ont commencé à naviguer que le 20 août 2012. Et en termes de part de marché, MyFerryLink est de ce fait partie de zéro.

Mais, je dirais que ce nouvel épisode, que nous gérerons dans le respect du droit et de nos droits, **valide notre stratégie**, qui est d'apporter de la concurrence dans le secteur des ferries.

Pour revenir au **ferroviaire**, vous trouverez au verso les chiffres de l'activité du 3^{ème} trimestre, qui sont excellents. **Cumulés sur les neuf premiers mois**, ils augurent d'une bonne cuvée :

- **Europorte progresse de 32 % et a atteint la taille critique** nécessaire à ce type d'activité. Nous avons par ailleurs continué à développer la maintenance des infrastructures ferroviaires portuaires françaises, en ayant remporté 100 % des sept appels d'offres lancés, grâce à notre savoir-faire;

- **Pour la Liaison Fixe sous la Manche**, le chiffre d'affaires progresse de +10 %, la très bonne performance des Navettes (+17 %) étant partiellement compensée par une petite déception côté Eurostar, dont le trafic ne progresse que de 2 % ; pour les Navettes, c'est presque 1,1 million de camions qui ont été transportés, et plus de 1,9 million de voitures et cars.

Et surtout, nous venons de voir passer, le 18 octobre dernier, notre **300 millionième voyageur en Tunnel depuis l'ouverture.**

Vous trouverez au verso un bel exemple de notre savoir-faire dans les travaux de maintenance lourde effectués en Tunnel fin septembre.

Au-delà de la satisfaction de gérer avec fiabilité 20 millions de passagers par an, profitons-en ici pour **rendre hommage au Bâtisseurs du Tunnel et à nos actionnaires historiques**, qui ont porté cet ouvrage exceptionnel sur les fonds baptismaux.

Mentionnons aussi les Etats qui, avec la Convention d'Utilisation (le « RUC ») signé en juillet 1987 avec la SNCF et le British Railway Board (BRB), ont donné de la visibilité à Eurotunnel. **En ce 25^{ème} anniversaire de sa signature, saluons aussi ce texte fondateur du Tunnel sous la Manche.**

Ce contrat, qui doit être respecté par les parties signataires jusqu'en 2052, a tenu compte du coût de construction (entièrement financé par le privé) et d'exploitation du Tunnel, de la situation du marché des transports et de l'utilisation optimale de la capacité de l'infrastructure sur la base des prévisions de trafic fournies par les gouvernements et chemins de fer étatiques.

Aujourd'hui, il donne un cadre tarifaire compétitif (Eurostar est très rentable), transparent et non discriminatoire, pour l'arrivée de nouveaux services, et ce en conformité avec le chapitre II de la Directive Européenne 2001/14/CE.

Un dernier point, mais non des moindres : j'ai le plaisir de vous dire que Groupe Eurotunnel et ses assureurs ont trouvé un accord irrévocable pour l'indemnisation définitive du sinistre de 2008. Le montant total reçu s'élève à près de 253 M€, supérieur de 30M€ au montant reconnu dans nos comptes, et est conforme à nos attentes.

Il y a un proverbe qui dit « tout arrive à celui qui sait attendre ».

Fidèlement,

Jacques Gounon,
Président-Directeur général

Focus sur le chiffre d'affaires et trafic du troisième trimestre 2012

Dans un contexte économique difficile et concurrentiel, le chiffre d'affaires total du Groupe au troisième trimestre 2012 s'inscrit en hausse de 13 % à 275 millions d'euros par rapport au troisième trimestre 2011¹.

Liaison Fixe sous la Manche

- Chiffre d'affaires des Navettes en progression de 16 % à 142,1 M€.
- Trafic en hausse de 17 % pour les Navettes Camions (363 028 camions), de 10 % pour l'activité voitures (820 484 voitures) et baisse de 1 % pour Eurostar (2 596 005 passagers).

Europorte

- Forte augmentation (+24 %) du chiffre d'affaires (51,2 M€).

Depuis la dernière édition de la Voie de l'Avenir, GB Railfreight – la filiale britannique d'Europorte - a encore été à l'honneur ayant reçu le trophée 2012 du « meilleur spécialiste de la logistique » lors de la conférence annuelle McCloskey Coal.

Pour plus d'information sur le chiffre d'affaires et trafic du Groupe pour les neuf premiers mois de 2012, veuillez consulter le communiqué « Chiffre d'affaires et trafic » publié le 23 octobre dernier.

¹ Le chiffre d'affaires est calculé sur la base du taux de change moyen des neuf premiers mois de 2012 de : 1£=1,232 €.

Chiffre d'affaires En M€



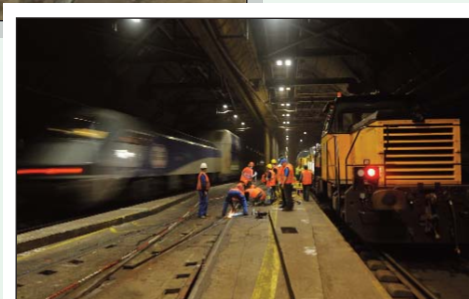
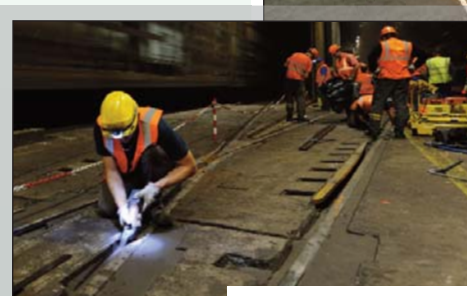
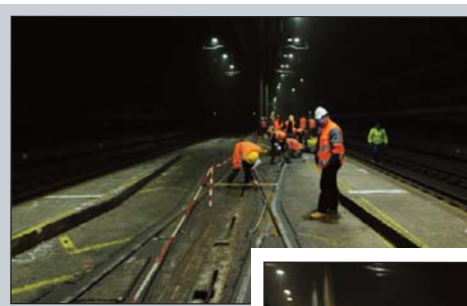
UN CHANTIER UNIQUE AU MONDE !

30 heures pour changer une pièce cruciale qui permet de passer d'un tunnel à l'autre : la traversée oblique côté France, une pièce de 10 mètres de large, 40 mètres de long, pesant 4 tonnes...le tout avec une précision au millimètre et dans un espace confiné à 16 km de la surface !

- Samedi 29 septembre 18h, des travaux commencent au niveau du cross-over France.
- Dimanche 30 septembre 23h55, une nouvelle traversée oblique est installée !

C'est un nouvel exploit réalisé par les équipes de la voie, de la signalisation et du génie civil d'Eurotunnel avec la participation de sous-traitants.

Il faut préciser que même si le changement de la traversée oblique a été le chantier le plus important de la nuit du 29 septembre en termes de mobilisation, préparation et contraintes, ce ne fut pas le seul chantier de grande envergure cette nuit là. La massification des travaux de maintenance est appliquée dès que possible. Lorsque le Tunnel doit être fermé complètement à la circulation commerciale, toutes les maintenances possibles sont réalisées. Cette même nuit, un appareil de voie a été changé sur la jonction terminal UK / HS1, un chantier de 20 heures qui a nécessité environ 50 personnes, des maintenances courantes sur la signalisation, des opérations de nettoyage de la caténaire, etc... Sans oublier l'essai de la nouvelle Prima pour le transport du fret ferroviaire. Au total, 39 chantiers de maintenance ont eu lieu, dans le respect des délais et surtout dans des conditions de sécurité optimale pour plus de 150 personnes qui se sont croisées cette nuit là en Tunnel.



Changement d'adresse ?

Si vous détenez vos titres au nominatif auprès de BNP Paribas Securities Services ou bien sous forme de CDI par le biais de Computershare Investor Services PLC, n'oubliez pas de leur communiquer tout changement dans vos données personnelles, en particulier tout changement d'adresse postale ou électronique. Vous trouverez les informations pour les contacter sur notre site www.eurotunnelgroup.com.